La Commune

Coupables et responsables

La canicule et ses conséquences sur les personnes âgées

11435 morts, c'est le bilan, provisoire, de la canicule en France et ses conséquences sur les personnes âgées. C'est, selon les termes du Monde daté du 10 septembre, " *l'été le plus meurtrier en France depuis la Libération* ". Fatalité ou résultat prévisible de vingt années de liquidation de la protection sociale et du système hospitalier français, pourtant reconnu, il y a peu encore par l'Organisation Mondiale de la Santé comme "le meilleur au monde" ? Tour d'horizon sur une société où la barbarie pointe son nez.
On a coutume de dire que le degré d'une civilisation se mesure à la manière dont elle traite les plus faibles d'entre elle, à commencer par les vieillards et les enfants.
A la lumière des événements récents, il faut croire que cette civilisation est en chute libre.
D'ailleurs, le préambule de la constitution de 1946 ne proclame-t-il pas : " *(...) La Nation assure à l'individu et à la famille les conditions nécessaires à leur développement. Elle garantit à tous, notamment à l'enfant, à la mère et aux vieux travailleurs, la protection de la santé, la sécurité matérielle, le repos et les loisirs. Tout être humain qui, en raison de son âge, de son état physique ou mental,de la situation économique, se trouve dans l'incapacité de travailler a le droit d'obtenir de la collectivité des moyens convenables d'existence...*". On est bien loin de ces belles formules, à entendre M.Jean-François Mattei n'avoir qu'une idée en tête, dés le début de l'hécatombe : affirmer à tout vent "c'est pas moi, c'est pas nous "

1 ." Balkanisation "

François Fillon continue sur le même registre, le mardi 16 septembre entendu pour la mission d'information sur la canicule, à l'Assemblée Nationale, il rejette les responsabilités, en ces termes : "*aucune remontée officielle de difficultés n'est venue ni des Directions départementales de l'Action Sanitaire et Sociale (DDASS) ni des conseils généraux, ni des centres communaux d'action sociale, ni des établissements hébergeant des personnes âgées ou des associations de maintien et de soins à domicile* " il a invoqué, de plus, la " *fragmentation des compétences administratives et institutionnelles*" et la "*balkanisation des responsabilités* ".

Sans doute, sur le dernier point n'a-t-il pas tort. Mais va-t-il pour autant dénoncer les lois de décentralisation qui, depuis 1982-1983 (loi Defferre) ont abouti à cette "balkanisation" des institutions hospitalières et de la santé sans cesse accentuée par les gouvernements successifs de gauche et de droite ? Bien sûr que non !

2 . Le signal d'alarme des urgentistes

Ils ne peuvent pas dire : "je ne savais pas". En effet, dès le 28 juillet, dans une conférence de presse, Patrick Pelloux, Président de l'Association des médecins urgentistes hospitaliers, tirait le signal d'alarme. Dépeignant la situation comme "*dangereuse*" et "*extrêmement tendue*" il indique : "*entre un quart et un tiers des lits sont fermés (...) ce qui est dramatique en particulier quand il s'agit de lits de réanimation, de chirurgie ou de services de grands brûlés*". Il cite, devant les caméras, ces cas de patients "*obligés d'attendre 4 ou 5 heures sur le brancard avant de trouver un lit d'hospitalisation*" et, très lucidement, impute cette situation à "*la maîtrise comptable, budgétaire des hôpitaux*". Il donne en exemple Cannes, où "*une trentaine de lits ferment (soit 20 %)*", Grasse "*où 6 patients dorment en salle des urgences au moins 2 fois par semaine", et Avignon où, selon des correspondants de l'AMUHF, "les patients sont stockés pendant des heures avec un personnel insuffisant"*.

Ainsi, il était clair, fin juillet, que les personnels hospitaliers, médecins, infirmiers, aides-soignants, administratifs, se débattaient, avec courage et compétence, dans une situation inextricable face à l'afflux de malades âgés, mais sans moyens à la hauteur.

3 . " *La santé, ça n'a pas de prix, mais ça a un coût* " (G. Dufoix).

Depuis cette formule célèbre de la Ministre P.S. de F. Mitterrand, "la maîtrise" des dépenses de santé n'a cessé de s'aggraver, s'accentuer et être renforcée d'un gouvernement à l'autre.

Ainsi, depuis les ordonnances de Juppé de 1996, le parlement vote chaque année la loi de financement de la sécurité sociale, pour limiter et réduire les dépenses de santé.

Tous les ans, les députés définissent un "objectif national des dépenses d'assurance maladie" à ne pas dépasser. Cela se traduit, d'années en années par plus de fermetures de lits, de services d'urgences, de maternités et autres services de médecine hospitalière dans toute la France. Il n'est pas une région qui ne soit touchée par ces mesures de "rationnement des soins" et de "maîtrise comptable". Comment tout cela n'aurait-il pas de conséquences sur la santé de la population ?

4 . Les vieillards, les SDF, les handicapés, premières victimes

En application de directives européennes, les gouvernements successifs s'en sont pris au système de santé français, jugé trop luxueux !

Ils ont ainsi limité les crédits qui sont normalement affectés au fonctionnement des hôpitaux, cliniques, établissements et services pour personnes âgées. En 1997, le Ministre de la santé, B. Kouchner a procédé à la fermeture d'écoles d'infirmières.

Les infirmières libérales se voient imposer des "quotas d'activité", c'est à dire un nombre maximum de malades à ne pas dépasser, "le numerus clausus" - la limitation de la formation de médecins - imposé depuis les années 1970 continue. Résultat :

moins de médecins, plus d'afflux dans les services d'urgences des hôpitaux. Pour 2003, le gouvernement Chirac-Raffarin a décidé de réduire de 100 millions d'euros l'enveloppe destinée à la médicalisation des maisons de retraite.

Lors d'un entretien dans le Monde du 18 août, le même Patrick Pelloux dénonce le résultat de ce qu'il avait dévoilé le 28 juillet en ces termes : "*Ce qui vient de se passer confirme de façon dramatique ce qui avait été observé durant l'été 1995 à Chicago : ceux qui sont les plus exposés aux risques de mort lors d'une canicule sont non seulement les personnes âgées, les handicapés, les sans domicile fixe. Ceux qui, de constitution fragile, n'ont pas de volets à leurs fenêtres, pas de double vitrage, pas de système de climatisation.*"

Ainsi, Sud-Ouest relate, dans un reportage à Toulouse le 30 août, sous le titre : "*Pour les SDF, une galère pire que l'hiver* " : "A Toulouse, ce sont surtout les personnes sans domicile fixe qui ont le plus souffert cet été de la canicule. C'est en tous cas le constat fait par les équipes toulousaines de Médecins du Monde, d'Emmaüs, la Croix Rouge, Association Réinsertion Exclus (ARE) et Espoir. " Contrairement aux idées reçues, cette population vit chaque été de vraies galères pire qu'en hiver ", analyse Monique Drevon, Responsable Toulouse de Médecins du Monde ". Avec la canicule, leur situation s'est vraiment détériorée.

Les fermetures estivales de la quasi-totalité des lieux d'accueil de jour, des centres d'hébergement d'urgence, des lieux d'hygiène, mais aussi des différents coins de distribution de colis alimentaires et de petit déjeuners ont visiblement pesé lourd dans la balance (...) résultat, certains SDF présentent des pertes de poids de l'ordre de 6 à 10 kilos. D'autres, porteurs de pathologies, ont vu leur état s'aggraver, sans compter ceux qui présentent des lésions surinfectées d'un autre âge (...)".

5 . Vingt années de démolition de la santé, de Ralite à Mattéi

La casse du système de santé français, qui a pour colonne vertébrale la Sécurité Sociale remonte à loin. Tous les gouvernements depuis 1981 ont chacun contribué à cette entreprise de démolition, en ce sens gauche plurielle et droite diverse poursuivent un même but.

Pour ne citer que les grandes étapes; rappelons pour mémoire : Le 20 janvier 1983, le gouvernement promulgue la fameuse loi hospitalière (votée le 19 octobre 1982, notamment par les députés du PCF), signée par P.Bérégovoy(PS) et J. Ralite(PCF), Ministre de la Santé de l'époque. Cette loi instaure, entre autres, le budget global des hôpitaux. Autrement dit, une enveloppe à ne pas dépasser, fixée nationalement pour chaque hôpital, quel que soit le nombre de ses malades, leurs pathologies, les matériels et appareils à acheter, etc.

Dans l'esprit de cette loi, de ses créateurs et de leurs "descendants politiques", l'hôpital qui marche le mieux et donc celui qui soigne le moins possible de malades, qui les garde le moins longtemps,limite au maximum le nombre de ses lits... La loi hospitalière Mitterrand - Mauroy - Ralite -
Bérégovoy instaurait le forfait hospitalier payé par chaque malade hospitalisé et non remboursé par la Sécurité Sociale.
Il était à sa création de 20 francs ; il est aujourd'hui de 10,67 euros, soit 70 francs. Calculez combien doit payer de sa poche une personne âgée hospitalisée ne serait-ce que 10 jours ? Rappelons à ce titre que les retraités vivent pour plus de la moitié d'entre eux avec le minimum vieillesse...
l'ensemble de ces dispositions sera repris par les décrets Seguin du 31 décembre 1986 qui s'inscrivent dans la continuité de la mise en place des nouveaux codes de la Sécurité Sociale ; par décret du 17 décembre 1985, signé Fabius, 1er Ministre, G. Dufoix, Ministre de la Sécurité Sociale et Ralite, Ministre de la Santé Publique ayant tous deux participé à son élaboration : toutes ces mesures incluent la limitation du remboursement à 100 % à la seule affection exonérante, la révision de la liste des 25 longues maladies et le remboursement à 40 % au lieu de 70 % de médicaments dits "de confort".

Fillon-Mattéi n'ont eu qu'à se servir de cet arsenal juridique pour imposer récemment le déremboursement de 650 médicaments prétendus " de confort ".

Il faut l'affirmer : il y a une continuité sans faille des gouvernements de gauche et de droite contre la Sécurité Sociale, donc de la population. Tant que cet arsenal accumulé depuis 1981 sera en place, la population à tout a craindre pour sa santé et les hivers rigoureux ou les étés caniculaires seront lourds de conséquences.
Les salariés, les retraités et leurs familles sont bien en état de légitime défense face à ce système destructeur de civilisation.

6 . La France une exception ?

Cette affirmation, bien pratique car elle permet la thèse de "les Français ont abandonné leurs vieux, ce n'est pas le cas ailleurs" est loin d'être démontrée.

A l'inverse, et s'il ne faut pas sous-estimer que des pays tels l'Espagne ou l'Italie ont des modes de vie plus adaptés à la canicule que la France, il semblerait que la surmortalité a également frappé. Ainsi, selon Sud-Ouest : "*Sur la base d'informations obtenues notamment auprès des pompes funèbres et des cimetières, le très sérieux journal Catalan "la Vanguardia" a estimé que plusieurs centaines de décès voire " probablement beaucoup plus d'un millier " peuvent être attribués à la canicule. Dans le même temps, le quotidien madrilène "El Pais" titrant hier en une que le nombre de décès a considérablement augmenté durant la vague de chaleur, dans certain cas de plus de 50% dans des grandes villes par rapport à pareille époque l'an passé* ". (...)

Dans la seule région de Barcelone, les décès ont augmenté de 60% depuis le début juillet par rapport à la même période de l'an passé, soit 887 morts de plus, selon " *La Vanguardia* " (...) "*El Pais*", sur la foi d'une enquête réalisée dans une dizaine de grandes villes, également auprès des pompes funèbres, des cimetières et des registres civils, affirme que le nombre de décès à Séville est en hausse de 45% entre le 1° et le 15 août, par rapport à l'an passé à pareille époque. A Cordoue, il est en hausse de 56%, à Cadix de 38,4%, à Jaen de 86,9%, à Saragosse de 29,4%.

A Madrid, il a augmenté de 19% entre la mi-juillet et la mi-août ." Et Sud-Ouest précise aussi qu'à ce stade, aucune stastitique n'est établie, la santé publique étant totalement aux mains des régions autonomes, balkanisée...

Modifié le lundi 20 juin 2005

Voir aussi dans la catégorie France

Urgence, pouvoir d’achat et grève générale

Alors qu’il a urgence à augmenter les salaires, bloquer les prix et les loyers, alors q
les crises énergétiques et climatiques explosent, le gouvernement Macron a fait
voter au Parlement deux... »

« Ces gens-là »

La ministre des collectivités territoriales, issue des Républicains, a eu par le passé
des prises de position qui dénonçaient le mariage pour tous en y voyant “un dessei
contre la nature”.... »

Ni le gouvernement ni l'Assemblée ne nous représente !

« L'émancipation des travailleurs sera l'œuvre des travailleurs eux-mêmes » La
présidentielle et les législatives en France sont à l'image du chaos politique qui
parcourt l'Europe : la... »

Répression, maître-mot de la macronie.

La cinquième république est agonisante. Macron et sa clique vont utiliser le dernier outil en leur possession pour sauver ce qui peut l'être : la répression. Les forces de police, dignes... »

Présidentielles, législatives : Non au front unique des appareils !

Ils veulent TOUS sauver la Ve République et museler la classe ouvrière ! Partis politiques et confédérations syndicales sont désormais unis pour laisser Macron gouverner à son aise et mener ses... »

Alain Krivine

La Commune tient à saluer la mémoire d'Alain Krivine, militant ouvrier et dirigeant historique de la LCR et du NPA, qui a marqué la vie politique de ces 60 dernières années. Nous adressons à sa... »